



Demarche pour ramener ma femme

Par **hanouna16**, le 10/12/2010 à 20:08

Bonjour, rnvoilà je vous ecrit aujourd'hui car je suis vraiment perdu et je voudrai une reponse clair je vous detailrn rn j'habite en algérie et mon fiancé en angleterre il est marié et vient tout juste de demander le divorce il na pas d'enfant et vient d'avoir un BRITISH d'apres lui le divorce se fera a l'amiable combien de temps croyer vous que cela va duré ??? rn rn ensuite il viendra en algérie pour que nous puissions nous marié la question que je voudrai tant savoir si que mon futur mari ne veut plus aller vivre a londres il ve aller vivre en france penser que vous qu'il puisse faire les demarche administratif pour que je viennent directement en france ou cela sera IMPOSSIBLE ou DIFFICILE il a un british ou pour simplifier les chose me faire directement les demarche pour me ramener direct en angleterre a votre avis laquel des situation et plus rapide et meilleur rn rn pensez vous qu'avec son british il a les droit de me ramener en france merci je suis vraiment perduuu

Par **mimi493**, le 10/12/2010 à 20:32

Un droit au séjour au Royaume-Uni, ne donne aucun droit au séjour en France. Vous devrez demander un visa long séjour tout d'abord comme n'importe quel migrant (donc s'il n'y a pas un motif valable, il sera refusé) rn rn Quant au divorce, ça peut prendre de quelques semaines à quelques années.

Par **hanouna16**, le 10/12/2010 à 20:38

merci pour votre reponse !!! mes etant donné que nous seront marié cela sera plus facile a

faire les demarche car je c que un français quand il se mari en algérie il fait une demande de transcription a nantes il reçois son livret il l'envoie a sa femme en algérie elle fait la demande de visa avec son livret de famille transcrit et en 15jour elle obtien son visa pour la france!!! mes la lui et anglais donc je ne c pas kel demarche doit t'il faire

Par **Marion2**, le **10/12/2010 à 20:44**

Votre "fiancé" habite en Angleterre, alors qu'il se renseigne sur les démarches à effectuer.

Par **hanouna16**, le **10/12/2010 à 20:48**

lui et perdu encore plus que moi il me dit que en angleterre le livret de famille n'existe pas ensuite il me dit je suis anglais j'ai le droit de vivre en france car c l'europe ensuite il me dit le problème c toi je ne c pas comment faire pour te ramener en angleterre ou en france je suis perduuuuuu je devien malheureuse la distance me rend malade

Par **Marion2**, le **10/12/2010 à 20:50**

Il est naturalisé anglais ?

Par **hanouna16**, le **10/12/2010 à 20:51**

il est algérien et vient d'avoir un british

Par **mimi493**, le **10/12/2010 à 20:58**

[citation]il est algérien et vient d'avoir un british [/citation]rnla phrase ne veut rien direUn British c'est un habitant de Grande-Bretagne (partie du Royaume-Uni)

Par **hanouna16**, le **10/12/2010 à 21:01**

excuser moi je ne connais pas trop bien il a un passeport (bordeaux) anglais

Par **Marion2**, le **10/12/2010 à 21:27**

Votre "fiancé" ne peut pas s'occuper des démarches à effectuer ???
Il est tout de même plus apte que vous pour ces démarches puisqu'il habite en Angleterre ...
Et à priori, il n'est toujours pas divorcé...

Par **mimi493**, le **10/12/2010 à 21:48**

Donc il a été naturalisé britannique (à condition qu'il conserve sa nationalité après son divorce).
Dans ce cas, c'est l'idéal : s'il s'installe en France, qu'il trouve un travail (c'est obligatoire pour avoir le droit de rester en France) et qu'il devient résident français, alors vous avez, de droit, en tant que conjointe d'un citoyen de l'UE, une carte de séjour de 5 ans.

Par **hanouna16**, le **10/12/2010 à 23:00**

merci bp pour vos reponse c'est vrai qu'il est bien placé pour effectuer les démarches mes je ne fais que me renseigner de mon côté je pense qu'il a aucun mal je voulais simplement m'éclairer les idées car lui ne veut rien me dire car il est toujours pas divorcé il a raison d'ailleurs mes merci pour votre aide merci beaucoup